

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé

Monsieur Hugues CLARET est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18h00

L'an **deux mille vingt et le dix septembre** à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au Nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous La Présidence de Madame Geneviève COSTE, Maire.

Présents: Mr Michel SIMONOT, Mr Hugues CLARET, Mme Agnès CHANAS, Mr Joseph-Marie CLEMENT, Mme Geneviève COSTE, Mme Martine MICHEL, Mr Philippe BLANCHARD, Mr Claude GRATESSOLLE, Mr Olivier VALDEVIT, Mme Caroline FABRE-GOUL, Mr Jérôme RAMEL, Mme Angeline VUILLERMOZ.

Excusés : Mr Patrice FORTUNE qui a donné procuration à Mr Joseph-Marie CLEMENT, Mme Anny LEGAL qui a donné procuration à Mr Philippe BLANCHARD, Mr Sylvain PE-REZ.

Convention de partenariat entre la Mairie et le Centre Hospitalier d'Alès

Le service des archives médicales du Centre Hospitalier d'Alès Cévennes rencontre des difficultés de stockage de ses dossiers médicaux. Il procède donc régulièrement à la destruction de dossiers des personnes décédées. Pour réaliser ces opérations, le CH Alès Cévennes souhaite disposer des informations d'état civil, permettant d'identifier les personnes décédées. Le service de l'état civil de la Mairie s'engage à informer le service des archives médicales du CH d'Alès des personnes décédées permettant la mise à jour de la base de données « patients » de l'établissement. Dans la mesure du possible, la Mairie transmettra la liste des personnes décédées dans la commune ainsi que les transcriptions, depuis 2003. Son service de l'état civil se réserve la possibilité de ne commencer qu'à partir de l'année en cours. Le service état civil de la Mairie transmettra ensuite une fois par an la liste des personnes décédées par courriel. Les listes devront préciser le nom de naissance ainsi que le nom marital, la date de naissance et la date complète du décès. Cette convention serait établie pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature et serait reconduite par tacite reconduction. Madame le Maire soumet aux membres présents cette convention et leur demande de bien vouloir se prononcer. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la présente convention de partenariat avec le Centre Hospitalier d'Alès et tout document s'y rapportant.

Soumission des clôtures et murs de clôtures à la procédure de déclaration de travaux

Considérant que le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 a défini de nouvelles règles applicables au régime des autorisations d'urbanisme, et à ce titre, il laisse le champ libre aux collectivités de contrôler ou non un certain nombre d'actes en matière d'urbanisme, considérant que l'instauration de la déclaration préalable pour les clôtures et les murs de clôtures permettrait de s'assurer du respect des règles fixées par le PLU, et donc éviterait la multiplication de projets non conformes et le développement des procédures d'infraction aux règles du PLU, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer la déclaration préalable pour les clôtures et les murs de clôtures sur le territoire communal.

Transfert compétence PLU Intercommunal

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que, dans la loi Notre, il est prévu le transfert automatique de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à l'intercommunalité. Cependant, la loi prévoit aussi que les communes peuvent refuser ce transfert. Elle explique qu'il est souhaitable de conserver la compétence urbanisme répondant à de véritables choix de réflexion sur le territoire communal. Madame le Maire demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter contre un P.L.U Intercommunal.

Autorisation dépôt dossier « Plan d'épandage des boues »

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a déposé un dossier de déclaration relatif à l'opération suivante : Plan d'épandages des boues de la station d'épuration communale d'Allègre-les-Fumades ». Ce dossier a été enregistré au guichet unique de la Police sur l'eau sous le numéro 30-2020-00232, à la date du 18 août 2020. Dans le cadre de l'instruction de ce dossier de déclaration, la DDTM, par courrier recommandé reçu le 24 août 2020, demande un complément de pièces. Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à ouvrir une procédure au titre du Code de l'Environnement pour l'opération « Plan d'Épandage des Boues » et de valider ce projet. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à ouvrir cette procédure au titre du Code de l'Environnement pour le dépôt du dossier « Plan d'Épandage des Boues » et valide ce projet.

Zonage d'assainissement pluvial : approbation du devis

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a précédemment délibéré pour engager une démarche dans le cadre de la révision du « Schéma directeur et Zonage d'assainissement ». Après avoir suivi la procédure des marchés publics, la société OTEIS a été choisie pour réaliser cette opération. Après discussion et analyses avec le cabinet Otéis, il ressort que la commune doit établir un zonage d'assainissement pluvial afin de mettre en place une réglementation précise qui sera intégrée dans le cadre de la révision du PLU. Ce zonage pourra être réalisé suite à un diagnostic simplifié, en cohérence avec le niveau des enjeux sur la commune. Madame le Maire présente au conseil municipal le devis du cabinet d'étude Otéis qui s'élève à 14 700 € H.T. et propose aux membres présents de bien vouloir valider ledit devis. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis du cabinet Otéis, pour la réalisation de l'étude du zonage pluvial, d'un montant de 14 700 € H.T. et autorise Madame le Maire à signer tout document et toutes pièces relatives à ce dossier.

Épicerie de Boisson – révision du loyer

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Mme Bordeau Valérie, gérante de l'épicerie « Le Panier de Valérie » à Boisson qui sollicite une révision de son loyer. Madame le Maire propose de réviser le loyer à la baisse. Elle demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le loyer de Mme BORDEAU Valérie à 150 € mensuel, à compter du 1^{er} septembre 2020. Elle précise qu'un nouveau bail sera établi au nom de Mme BORDEAU Valérie.

Admission en non-valeur : budget assainissement

Madame le Maire fait part aux membres présents de la proposition de Madame Van Maele, Inspecteur du trésor, qui expose les titres qui n'ont pas pu être recouverts :

Année	Montant dû
De 2016 à 2019	1 322,54 €
2009	31,89 €
2012	131,62 €

Toutes les poursuites concernant ces redevables ayant été diligentées, Madame le Maire propose à l'assemblée l'admission en non-valeur de ces sommes. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise en non-valeur des dettes référencées d'un montant total de 1 454,16 € et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ces affaires.

QUESTIONS DIVERSES

Transfert pouvoirs de police :

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'elle s'oppose au transfert de ses pouvoirs de police au Président de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes.

Révision du PLU :

Madame le Maire dresse un bilan sur les actions entreprises dans le cadre de la révision du PLU : les différents propriétaires concernés par l'évolution du zonage de leur parcelle ont été avertis par courrier et ont eu la possibilité de prendre rendez-vous en mairie.

Construction illégale :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une construction illégale a été construite en zone agricole et inondable. Une procédure a été engagée afin qu'un démantèlement de cette construction soit effectué par le propriétaire. Un procès-verbal a été établi par un huissier de justice et transmis au tribunal de grande instance d'Alès.

Test Covid :

Des tests Covid sont proposés sur certaines communes environnantes. Toutefois, ces initiatives peuvent engorger les laboratoires locaux. Il est préconisé à la population qui le souhaite, de se diriger sur le centre de Test Covid d'Alès.

Distribution de masques à la population :

Madame le Maire demande à l'assemblée si l'opération pour la distribution de masques à la population doit être renouvelée. Des devis seront demandés afin d'évaluer le prix de ces masques.

Projet fibre :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une présentation du « projet fibre » a été faite aux maires de la Communauté de Communes de Cèze-Cévennes. Le déploiement de la fibre sur la commune sera effectif en 2021-2022.

Projet panneaux photovoltaïques :

Madame le Maire informe le conseil que la commune a été contactée par deux sociétés pour l'implantation d'une ferme photovoltaïque. Une consultation sera lancée auprès de la population afin de recueillir leurs avis.

Contrôle de vitesse au Pont d'Auzon :

Mr Joseph-Marie Clément prend la parole et explique qu'il serait nécessaire de demander à la gendarmerie d'effectuer des contrôles de vitesse sur le secteur du Pont d'Auzon. En effet, il a constaté à plusieurs reprises que des véhicules roulent à des vitesses excessives sur la Départementale. Madame le Maire prendra contact avec les services de gendarmerie pour leur faire une demande dans ce sens.